

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51 ;
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2025 ;
- Vu l'arrêté du 4 février 2025 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section éducation physique et sportive, pour la session 2025 ;
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres de jury,

**ARRETE**

Article 1 : Est nommée pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

**Examinatrice spécialisée**

Mme Agnès BONHOMME  
Professeure agrégée

Académie de GRENOBLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 03 mars 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
et par délégation,  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Nadine COLLINEAU